

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 12 octobre 2016, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absent :

Louis R. Joyal Yamaska

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, et M<sup>me</sup> Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en comité régional de travail et en caucus.

**2016-10-327 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

**2016-10-328 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 14 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 14 septembre 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-10-329 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 21 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 21 septembre 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-330 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU (CRCE) DU 7 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 7 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-331 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF) DU 14 JUIN 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille (CRF) du 14 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-332 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'octobre 2016 et totalisant 340 614,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2016-10-333 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'octobre 2016 et totalisant 23 764,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

---

**2016-10-334 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 4 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 4 du budget;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 4 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'octobre 2016 et totalisant 2 957,04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

---

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Olivar Gravel informe les membres qu'à la dernière réunion du conseil d'administration de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) les participants ont assisté à la présentation de l'étude liée à l'orientation stratégique économique de la région.

M. le Conseiller régional Denis Marion fait part des éléments qui ont été discutés lors de la dernière réunion du comité régional de la ruralité (CRR).

M. Marion informe également les membres que le nouveau comité régional de développement (CRD) a tenu sa première réunion le 26 septembre. Il précise que les participants ont établi un échéancier qui prévoit la présentation de la planification stratégique au début juillet et l'adoption du plan d'action en août.

M. le Conseiller régional Jean-François Villiard présente aux membres l'état de la situation concernant l'implantation du Wi-Fi dans les bibliothèques et les bureaux municipaux par la Coopérative Internet Pierre-De Saurel.

M. le Préfet Gilles Salvas fait part de sa participation à la dernière réunion de l'Office de tourisme et précise que les discussions ont porté sur le plan stratégique de l'organisation.

---

**AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2017**

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un règlement répartissant les quotes-parts 2017 des municipalités de la MRC sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture.

---

**AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU DE L'ANNÉE 2016**

M. le Conseiller régional Michel Péloquin donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un règlement répartissant les quotes-parts pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau de l'année 2016 sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture.

---

**AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT CERTAINS ACTES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT UNE BRANCHE DU RUISSEAU DU MARAIS**

M. le Conseiller régional Michel Blanchard donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un règlement abrogeant certains actes réglementaires concernant la branche 4 du Ruisseau du Marais sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture.

---

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT**

Les membres du Conseil prennent connaissance des états financiers de la MRC pour l'exercice se terminant au 31 août 2016.

---

2016-10-335

**REPORT DE L'OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2017**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres sur invitation relatif aux services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la réalisation de projets d'entretien de cours d'eau pour l'année 2017, soit :

- C1702 : Ruisseau Laprade, Branche 10 (Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Ours et Saint-Louis);
- C1703 : Cours d'eau Charles-Arthur, Principal et Branche 1 (Saint-David);
- C1704 : Décharge des 6, Branche 1 (Saint-David);
- C1705 : Ruisseau des Chênes, Branche 22 (Saint-David).

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le dossier C1702 est sous la compétence du Bureau des délégués des MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT la décision de ce Bureau des délégués de transférer temporairement sa compétence à la MRC de Pierre-De Saurel, laquelle agira à titre de maître d'œuvre dans ce dossier (résolution numéro BD16-09-07);

CONSIDÉRANT que les autres dossiers sont sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que deux firmes ont déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a reçu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection indiquant que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, en l'occurrence celle de la firme PleineTerre, est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 938.3 du Code municipal du Québec, peut se prévaloir de son droit de négocier le prix soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la négociation du prix soumis par la firme PleineTerre;
- reporte à une séance ultérieure l'octroi du contrat de services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la réalisation des projets d'entretien de cours d'eau de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

## DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les membres du Conseil sont informés que M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder, malgré le fait que ce dossier concerne des citoyens de Saint-Aimé.

---

2016-10-336

## **PRISE DE DÉCISION CONCERNANT UNE PROBLÉMATIQUE DE PONCEAUX NON CONFORMES DANS DEUX COURS D'EAU SPÉCIFIQUES**

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien ont été réalisés en 2010 dans les cours d'eau suivants :

- Décharge de Thiersant et Saint-Thomas;
- Petite Décharge Thiersant.;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme BMI experts-conseils en date du 12 octobre 2010 qui faisait état, entre autres, de la non-conformité de 16 ponceaux (niveau inadéquat ou diamètre insuffisant);

CONSIDÉRANT que, selon les informations obtenues, 12 des 16 ponceaux non conformes n'ont toujours pas, à ce jour, été mis aux normes;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu dernièrement deux plaintes relatives à cette situation;

CONSIDÉRANT le consensus obtenu lors d'une récente réunion du comité général de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC, après analyse des deux plaintes, établisse la procédure ci-dessous afin de résoudre la problématique des 12 ponceaux non conformes de la Décharge de Thiersant et Saint-Thomas et de la Petite Décharge Thiersant :

1<sup>re</sup> étape :

Envoi d'une mise en demeure aux propriétaires de chacun des 12 ponceaux non conformes en leur mentionnant qu'ils disposent d'un délai de 45 jours pour procéder à l'enlèvement de leur ponceau.

2<sup>e</sup> étape :

À l'expiration du délai de 45 jours, octroi d'un contrat pour faire enlever, aux frais des propriétaires concernés, le ou les ponceaux non conformes qui seront toujours en place.

3<sup>e</sup> étape :

À la fin de ce contrat, facturation des frais reliés aux travaux d'enlèvement de ces ponceaux, et ce, de la même façon que pour les travaux d'entretien de cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS \*  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

\* Excluant M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2016-10-337

**AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LES ATELIERS JE SUIS CAPABLE POUR LA CONCEPTION ET LA PRÉPARATION D'ATELIERS DESTINÉS AUX ÉLÈVES DU SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT que la MRC, par son règlement numéro 252-16, édictait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que le PGMR prévoit entre autres l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la MRC en mai 2017;

CONSIDÉRANT le plan de communication conçu afin de favoriser l'introduction de cette collecte;

CONSIDÉRANT que l'une des actions de ce plan de communication est le développement d'ateliers liés à la gestion des matières résiduelles pour sensibiliser les élèves du secondaire sur le sujet et favoriser une implantation harmonieuse du bac brun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice aux communications à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de partenariat avec les Ateliers Je suis capable dans le cadre du développement d'ateliers liés à la gestion des matières résiduelles, et ce, pour un montant total de 11 713 \$, taxes incluses, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-338

Cette résolution a  
été annulée  
(réf. : résolution  
n° 2016-11-374)

**AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC UNE ENSEIGNANTE POUR LA RÉALISATION DE LA TROUSSE PÉDAGOGIQUE DESTINÉE AUX ÉLÈVES DES DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES DU PRIMAIRE**

CONSIDÉRANT que la MRC, par son règlement numéro 252-16, édictait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que le PGMR prévoit entre autres l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la MRC en mai 2017;

CONSIDÉRANT le plan de communication conçu afin de favoriser l'introduction de cette collecte;

CONSIDÉRANT que l'une des actions de ce plan de communication est la réalisation d'une trousse pédagogique en gestion des matières résiduelles pour sensibiliser les élèves des deuxième et troisième cycles du primaire sur le sujet et favoriser une implantation harmonieuse du bac brun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice aux communications à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de partenariat avec M<sup>me</sup> Marie-Josée Denoncourt, enseignante, dans le cadre de la réalisation de la trousse pédagogique en gestion des matières résiduelles, et ce, pour un montant total de 6 000 \$, taxes incluses, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-339

**AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE BIOPHARE POUR L'ANIMATION DES ATELIERS LIÉS À LA TROUSSE PÉDAGOGIQUE**

CONSIDÉRANT que la MRC, par son règlement numéro 252-16, édictait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que le PGMR prévoit entre autres l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la MRC en mai 2017;

CONSIDÉRANT le plan de communication conçu afin de favoriser l'introduction de cette collecte;

CONSIDÉRANT que l'une des actions de ce plan de communication est la réalisation d'une trousse pédagogique en gestion des matières résiduelles pour sensibiliser les élèves des deuxième et troisième cycles du primaire sur le sujet et favoriser une implantation harmonieuse du bac brun;

CONSIDÉRANT que cette trousse pédagogique sera présentée aux élèves au moyen d'ateliers;

CONSIDÉRANT qu'une ressource est nécessaire pour la préparation et la présentation de ces ateliers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice aux communications à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de partenariat avec le Biophare dans le cadre de l'animation des ateliers liés à la trousse pédagogique en gestion des matières résiduelles, et ce, pour un montant total de 8 723,70 \$, taxes incluses, si applicables.

Que ladite entente prévoie également l'animation d'ateliers de renforcement sur le compostage directement au Biophare, le tout dans le cadre d'un projet intergénérationnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-340

**AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC SAMSARA THÉÂTRE POUR LA SCÉNARISATION, LA PRODUCTION ET LA RÉALISATION D'UNE PIÈCE DE THÉÂTRE**

CONSIDÉRANT que la MRC, par son règlement numéro 252-16, édictait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que le PGMR prévoit entre autres l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la MRC en mai 2017;

CONSIDÉRANT le plan de communication conçu afin de favoriser l'introduction de cette collecte;

CONSIDÉRANT que l'une des actions de ce plan de communication est la scénarisation, la production et la réalisation d'une pièce de théâtre pour sensibiliser les élèves du primaire sur le sujet et favoriser une implantation harmonieuse du bac brun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice aux communications à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de partenariat avec Samsara Théâtre pour la scénarisation, la production et la réalisation d'une pièce de théâtre, et ce, pour un montant total de 18 000 \$, taxes incluses, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-341 **OCTROI DU CONTRAT RELATIF À L'ACQUISITION DES BACS BRUNS DE 360 ET 240 LITRES ET À LA DISTRIBUTION PORTE-À-PORTE DE L'ENSEMBLE DES BACS DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public en vue de l'acquisition des bacs bruns de 360 et 240 litres et la distribution porte-à-porte de l'ensemble des bacs destinés à la collecte des matières organiques.

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une soumission à la suite de cet appel d'offres, soit IPL inc. au montant de 1 090 651,48 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à IPL inc. le contrat relatif à la fourniture des bacs bruns de 360 et 240 litres et à la distribution porte-à-porte de l'ensemble des bacs destinés à la collecte des matières organiques, au montant de sa soumission, soit 1 090 651,48 \$ taxes incluses, si la condition suivante est respectée dans le délai imparti :
  - fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'assurance responsabilité civile générale d'un minimum de 2 000 000 \$ par événement, dont la franchise n'excède pas 10 000 \$, maintenir cette couverture pour toute la durée du contrat et désigner la MRC comme assurée supplémentaire sur la police d'assurance;
- autorise le prélèvement de cette somme au surplus non affecté de l'activité « matières résiduelles »;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres AO-2016-09-08 tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

---

2016-10-342 **ADOPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA PRODUCTION D'UN MICROSITE INTERNET ET D'UNE APPLICATION MOBILE NATIVE**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC autorisait, par sa résolution 2016-09-310, le déclenchement d'un appel d'offres sur invitation pour la création d'un microsite web et d'une plateforme web dédiés à la gestion des matières résiduelles dans le cadre du plan de communication concernant l'implantation de la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT les règles applicables à l'adjudication de contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC adopte les critères de sélection et le système de pondération en vue de l'octroi de ce contrat;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC adopte les critères de sélection (incluant la grille de pondération) en vue de l'octroi du contrat pour la création d'un microsite web et d'une plateforme web dédiés à la gestion des matières résiduelles dans le cadre du plan de communication concernant l'implantation de la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-343 **MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE LIANT LE RECYCLO-CENTRE ET LA MRC**

CONSIDÉRANT que la MRC a accepté de s'impliquer financièrement dans un projet structurant d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT que cette implication consiste à cautionner un prêt pour une valeur maximale de 4 M\$, ainsi qu'à octroyer une aide financière de 325 000 \$ par année pendant 5 ans pour la gestion de l'écocentre régional;

CONSIDÉRANT que les modalités liées à l'octroi de cette aide financière sont définies à l'intérieur d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) autorisait la MRC à s'impliquer financièrement dans ce projet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce protocole deux (2) représentants de la MRC siègent au Recyclo-Centre à titre d'administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'il serait dorénavant opportun que les deux (2) représentants de la MRC assistent aux réunions du conseil d'administration du Recyclo-Centre à titre d'observateurs pour le compte de la MRC;

CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC auront accès et recevront, en tant qu'observateurs, l'ensemble des documents transmis aux administrateurs du Recyclo-Centre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier le protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la modification de l'article 4.2 du protocole d'entente comme suit :  
« 4.2 Désigner deux membres de son Conseil pour siéger à titre d'observateurs au conseil d'administration du RECYCLO, lesquels observateurs auront accès et recevront l'ensemble des documents transmis aux administrateurs. »;
- le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, l'addenda relatif à cette modification;

- la transmission de cet addenda au conseil d'administration du Recyclo-Centre pour signature;
- l'entrée en vigueur de cette modification dès la prochaine réunion du conseil d'administration du Recyclo-Centre, et ce, nonobstant la date de signature de l'addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-344 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / VOLET RURALITÉ -  
ACCEPTATION D'UN PROJET RÉGIONAL**

M. le Conseiller régional Denis Marion présente aux membres le projet de planification stratégique qui a été recommandé le 4 octobre 2016 par le comité régional de la ruralité (CRR) dans le cadre de la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT).

À la suite de cette présentation,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du comité régional de la ruralité :

- approuve le projet « Planification stratégique (développement régional) » du comité régional de développement (CRD);
- autorise le versement d'un montant de 5 000 \$ pour la réalisation de ce projet;
- prélève ce montant de l'enveloppe régionale dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) / volet ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-345 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / VOLET RURALITÉ -  
ACCEPTATION D'UN PROJET MUNICIPAL**

Les membres prennent connaissance d'un projet recommandé le 4 octobre 2016 par le comité régional de la ruralité (CRR) dans le cadre de la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT).

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRR :

- approuve le projet « Amélioration du parc municipal - Aménagement du local des loisirs » de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella;
- autorise le versement d'une subvention de 18 248 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Gérard-Majella;

- prélève ce montant de l'enveloppe locale de Saint-Gérard-Majella dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) / volet ruralité;
- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-346 **REMBOURSEMENT DU SOLDE DE L'EMPRUNT CONCERNANT L'ASPHALTAGE DE LA PISTE CYCLABLE À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 167-06 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux d'aménagement de la piste cyclable régionale et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 510 100 \$ »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de suivi budgétaire de procéder au remboursement du solde de l'emprunt, lequel représente un montant de 155 600 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du comité de suivi budgétaire, autorise le remboursement du solde de l'emprunt concernant l'asphaltage de la piste cyclable (réf. règlement numéro 167-06) et, en ce sens :

- demande à la directrice des ressources financières et matérielles de ne pas procéder au renouvellement de cet emprunt;
- autorise le paiement du solde de cet emprunt au montant de 155 600 \$ à même le surplus accumulé de la MRC, et ce, à son échéance prévu le 15 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-347 **AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LES ATELIERS JE SUIS CAPABLE DANS LE CADRE DE FOU DL'ART 2017**

CONSIDÉRANT que la MRC désire poursuivre, pour une cinquième année consécutive, le projet Foudl'Art;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à sensibiliser les jeunes du deuxième cycle du primaire aux arts et à la culture, à les amener à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu de vie et à développer leur estime de soi;

CONSIDÉRANT que la MRC délègue la réalisation et le financement de Foudl'Art aux Ateliers Je suis capable;

CONSIDÉRANT que ladite entente de partenariat est la même que celle de l'année dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice à la politique culturelle à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de partenariat avec les Ateliers Je suis capable dans le cadre du projet Foudl'Art, et ce, pour un montant total de 7 700 \$, taxes incluses, si applicables, le tout sous réserve de l'obtention des crédits budgétaires nécessaires lesquels seront confirmés lors de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-348 **DÉCLARATION D'INTÉRÊT CONCERNANT LE PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ)**

CONSIDÉRANT le nouveau Programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin de soutenir et stimuler la création, la production et la diffusion artistiques en collaboration avec les collectivités dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de participer à ce programme de partenariat pour la région de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC déclare son intérêt à négocier et à prendre part aux discussions avec les autres MRC de la Montérégie afin de mieux comprendre les enjeux de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-349 **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC AINSI QUE DES DATES DE FERMETURE DES BUREAUX (VACANCES ESTIVALES ET PÉRIODE DES FÊTES 2017)**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 148 du Code municipal, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'autoriser la fermeture des bureaux de la MRC pour la période des vacances estivales et la période des Fêtes de la prochaine année;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- adopte le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC de l'année 2017, lesquelles seront tenues les mercredis suivants à 20 h :

18 janvier	5 juillet
8 février	23 août
8 mars	13 septembre
12 avril	11 octobre
10 mai	15 novembre
14 juin	22 novembre



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M. Nicolas Bourseiller au poste de coordonnateur à la sécurité incendie et civile, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---

2016-10-352

### **APPUI À LA MRC HAUT-RICHELIEU - POLITIQUE RÉGLEMENTAIRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 14442-16 reçue de la MRC du Haut-Richelieu concernant la politique règlementaire de télécommunications.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC appuie la résolution numéro 14442-16 de la MRC du Haut-Richelieu et demande :

- Que soit réservée une partie significative du budget fédéral « en technologies », ou de tout autre programme futur prévu à cet effet, afin de venir en aide financièrement à des organismes sans but lucratif (OSBL) ou apparentés spécialisés en technologie numérique;
- Que soit instauré un programme de garantie de prêt réservé exclusivement auxdits OSBL ou apparentés auprès des institutions bancaires afin de faciliter le financement de projets de déploiement et de services communautaires spécialisés en technologies numériques sur une période s'échelonnant de 5 ans à 25 ans;
- Que soit haussé de façon évolutive le standard de vitesse afin de satisfaire aux besoins croissants d'utilisation de la bande passante, et ce, en concertation avec les instances concernées en vue d'une décision pancanadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---





CONSIDÉRANT que d'autres solutions sont possibles sans transférer les coûts de cette réforme aux producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT les représentations faites par les différentes associations de producteurs agricoles et organisations municipales dont la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les enjeux importants de la réforme du PCTFA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution numéro 16-09-239 de la MRC des Maskoutains;
- demande au gouvernement du Québec de suspendre sa réforme administrative prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de permettre aux différentes associations de producteurs agricoles concernés et aux organisations municipales dont la FQM et l'UMQ de faire les représentations appropriées sur les impacts réels de cette réforme sur les producteurs agricoles et de leur permettre de négocier les modalités de la réforme annoncée de façon à ce que les économies administratives escomptées ne soient pas assumées par les producteurs agricoles ni par les municipalités et que les producteurs agricoles bénéficient d'une aide favorisant la compétitivité, le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture;
- transmette la présente résolution aux municipalités de la MRC afin d'obtenir leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-10-356

**APPUI À LA MRC DE MONTCALM CONCERNANT LA TRANSMISSION DES AVIS DU CENTRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (CDT)**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2016-09-9379 reçue de la MRC de Montcalm concernant la transmission des avis du centre de télécommunications (CDT) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel appuie la résolution numéro 2016-09-9379 de la MRC de Montcalm et demande au centre de télécommunications (CDT) de transmettre les avis d'urgence aux maires des municipalités concernées par l'incident afin d'améliorer les services municipaux et l'information aux citoyens et citoyennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de la correspondance.

---

**EXAMEN DES INVITATIONS**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance des invitations.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

---

2016-10-357 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que la séance soit levée à 21 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2016 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy, le 12 octobre 2016.

---

Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière